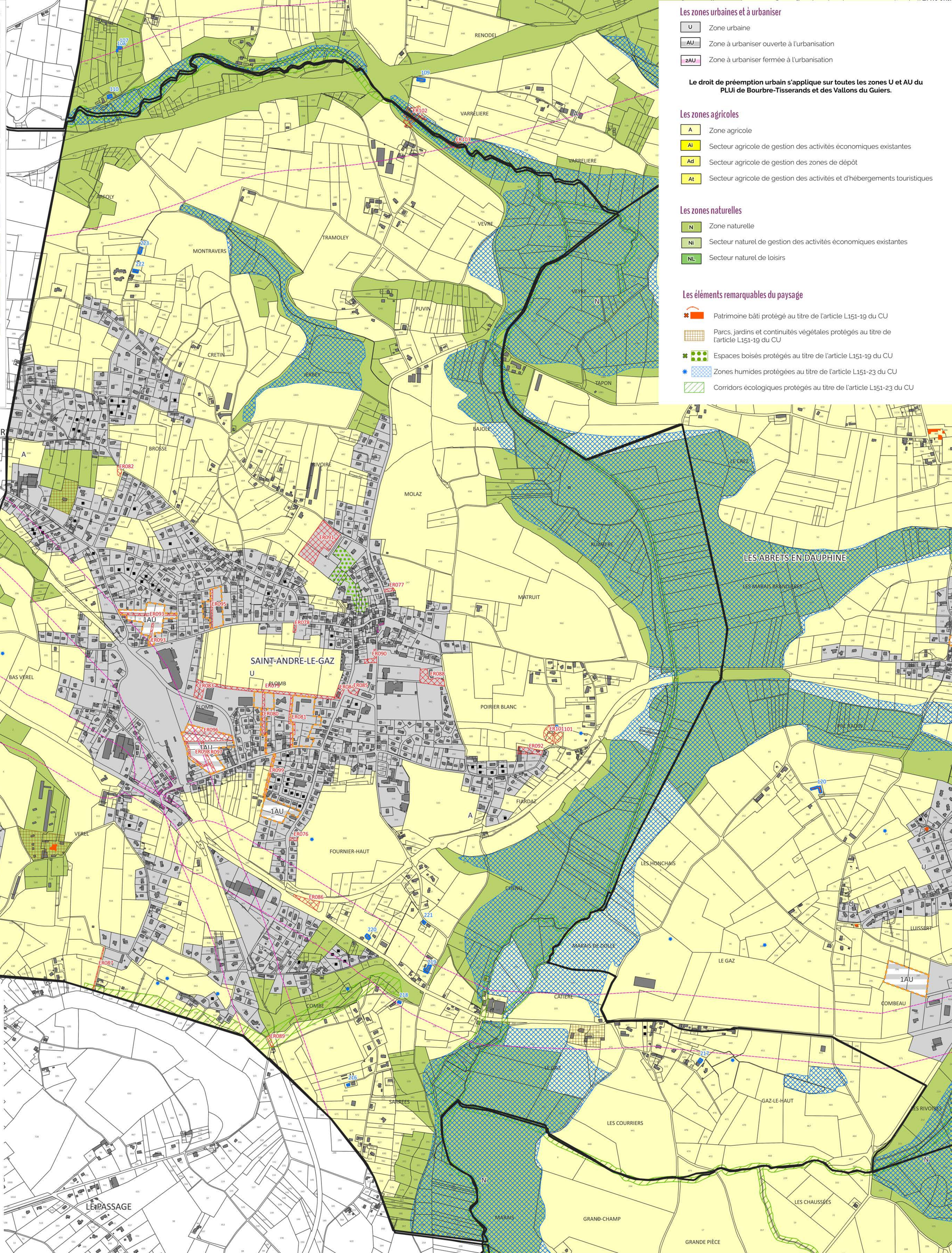


A collage of various scenic and architectural images, including a church, a library, a lake, a house, and a field, arranged in a circular pattern. The images are cut out and pasted together, creating a circular composition. The images include a church with a steeple, a library with bookshelves, a lake with a small boat, a house with a chimney, and a field with a red and white striped object. The collage is set against a light blue background with a subtle pattern.

Pièce n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
1/4	1:5000	Modification simplifiée n°1	PCI Vecteur m.a.j 01/12/2023		23/05/2024



U	Zone urbaine
AU	Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
2AU	Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du PLUi de Bourbre-Tisserands et des Vallons du Guiers.

A	Zone agricole
Ai	Secteur agricole de gestion des activités économiques existantes
Ad	Secteur agricole de gestion des zones de dépôt
At	Secteur agricole de gestion des activités et d'hébergements touristiques

N	Zone naturelle
Ni	Secteur naturel de gestion des activités économiques existantes
NL	Secteur naturel de loisirs

- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151-19 du CU
- Parcs, jardins et continuités végétales protégés au titre de l'article L151-19 du CU
- Espaces boisés protégés au titre de l'article L151-19 du CU
- Zones humides protégées au titre de l'article L151-23 du CU
- Corridors écologiques protégés au titre de l'article L151-23 du CU

	Repérage des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
	Emplacement réservé au titre L151-41 1° à 3° du CU
	Emplacement réservé en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale
	Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du CU
	Diversité commerciale à protéger ou à développer au titre de l'article L151-16 du CU
	Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (pour information)
	Zone de recherche et d'exploitation de carrière (pour information)
	Nouvelles constructions non portées au cadastre
	Secteur inconstructible lié à un défaut d'assainissement (capacité de la STEP) au titre de l'article R151-31 du CU

Certains secteurs de la commune sont soumis à l'article R151-31 2° du Code de l'Urbanisme où les constructions sont interdites ou soumises à des conditions spéciales.

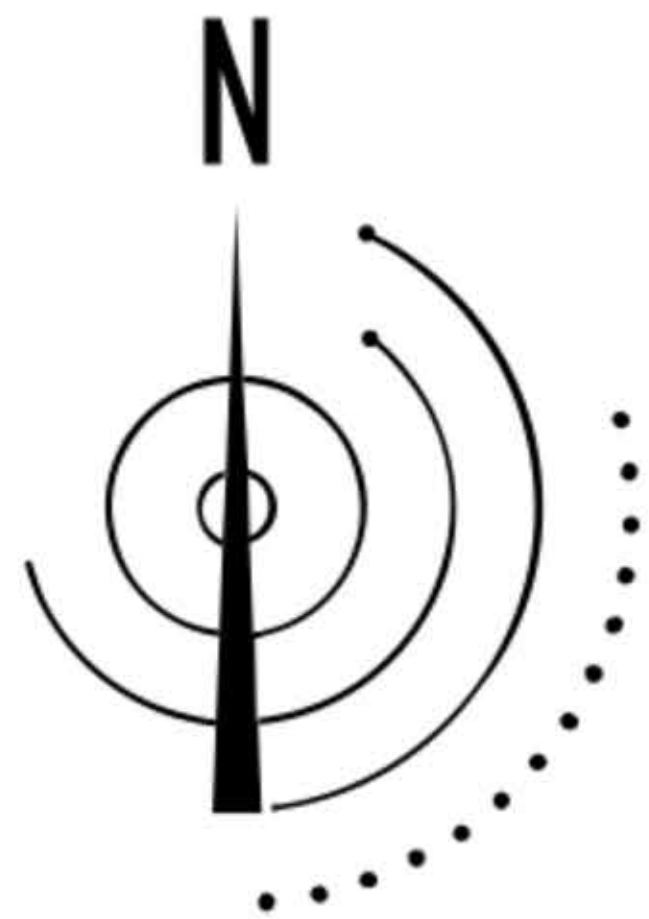
Ces secteurs sont localisés en détails sur le ou les plan(s) 4 et/ou 5 de la commune (Risques naturels et contraintes).

Saint-André-le-Gaz



Zonage

Pièce n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
1/4	1:5000	Modification simplifiée n°1	PCI Vecteur m.a.j 01/12/2023		23/05/2024



Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

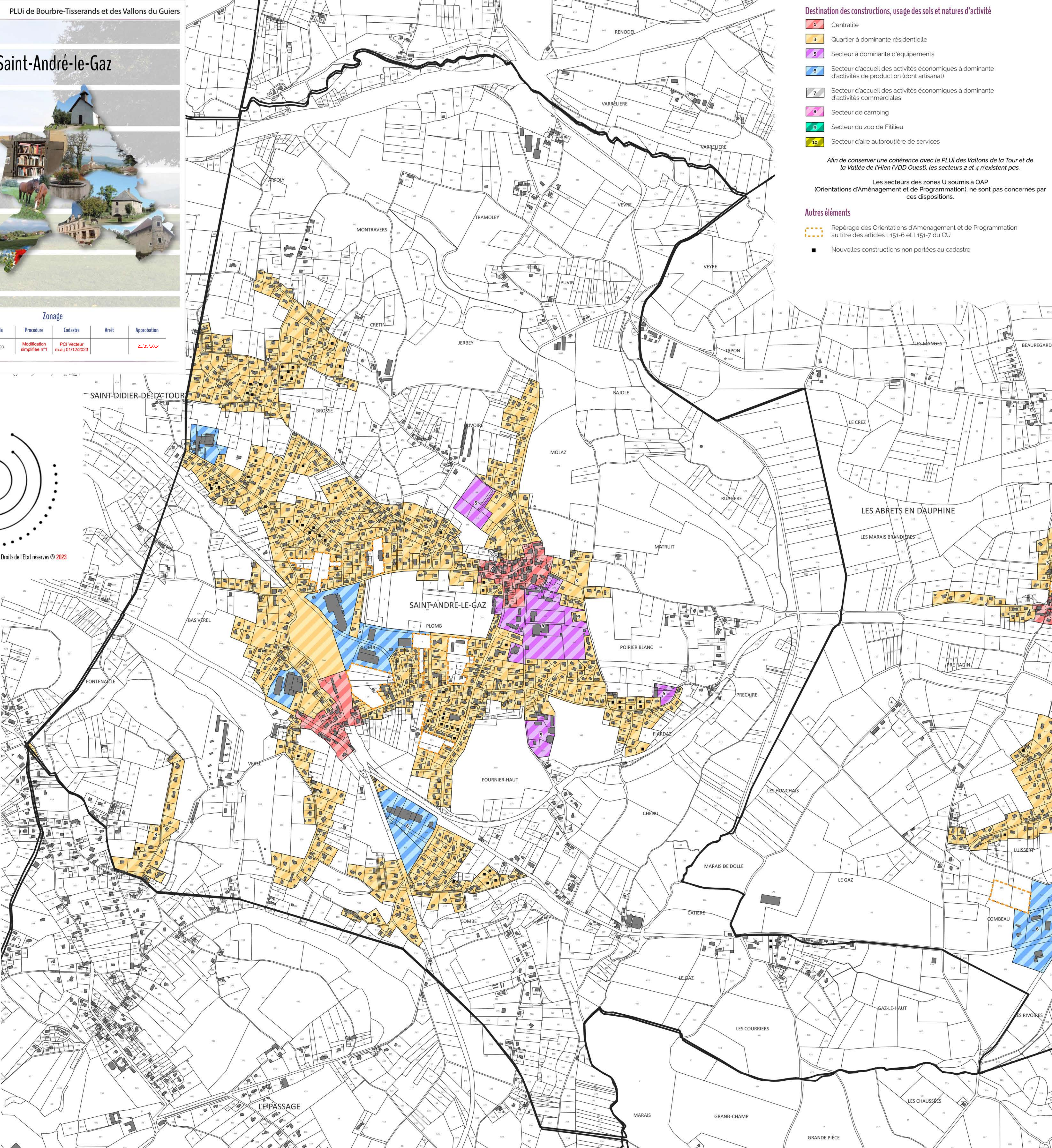
- Destination des constructions, usage des sols et natures d'activité
- 1 Centralité
 - 3 Quartier à dominante résidentielle
 - 5 Secteur à dominante d'équipements
 - 6 Secteur d'accueil des activités économiques à dominante d'activités de production (dont artisanat)
 - 7 Secteur d'accueil des activités économiques à dominante d'activités commerciales
 - 8 Secteur de camping
 - 9 Secteur du zoo de Fittieu
 - 10 Secteur d'aire autoroutière de services

Afin de conserver une cohérence avec le PLUi des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien (VDD Ouest), les secteurs 2 et 4 n'existent pas.

Les secteurs des zones U soumis à OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), ne sont pas concernés par ces dispositions.

Autres éléments

- Représentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
- Nouvelles constructions non portées au cadastre

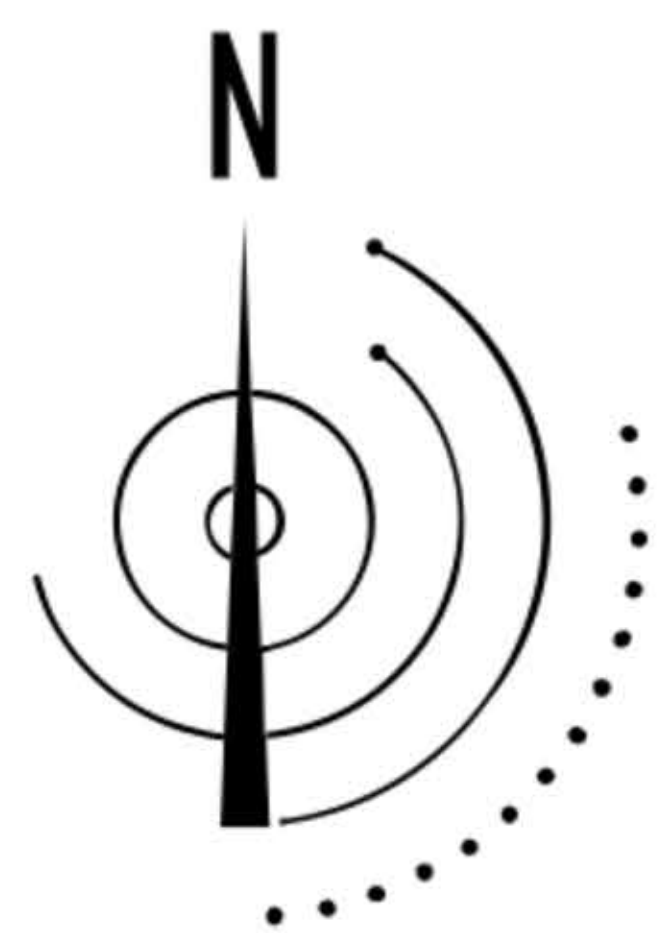


Saint-André-le-Gaz

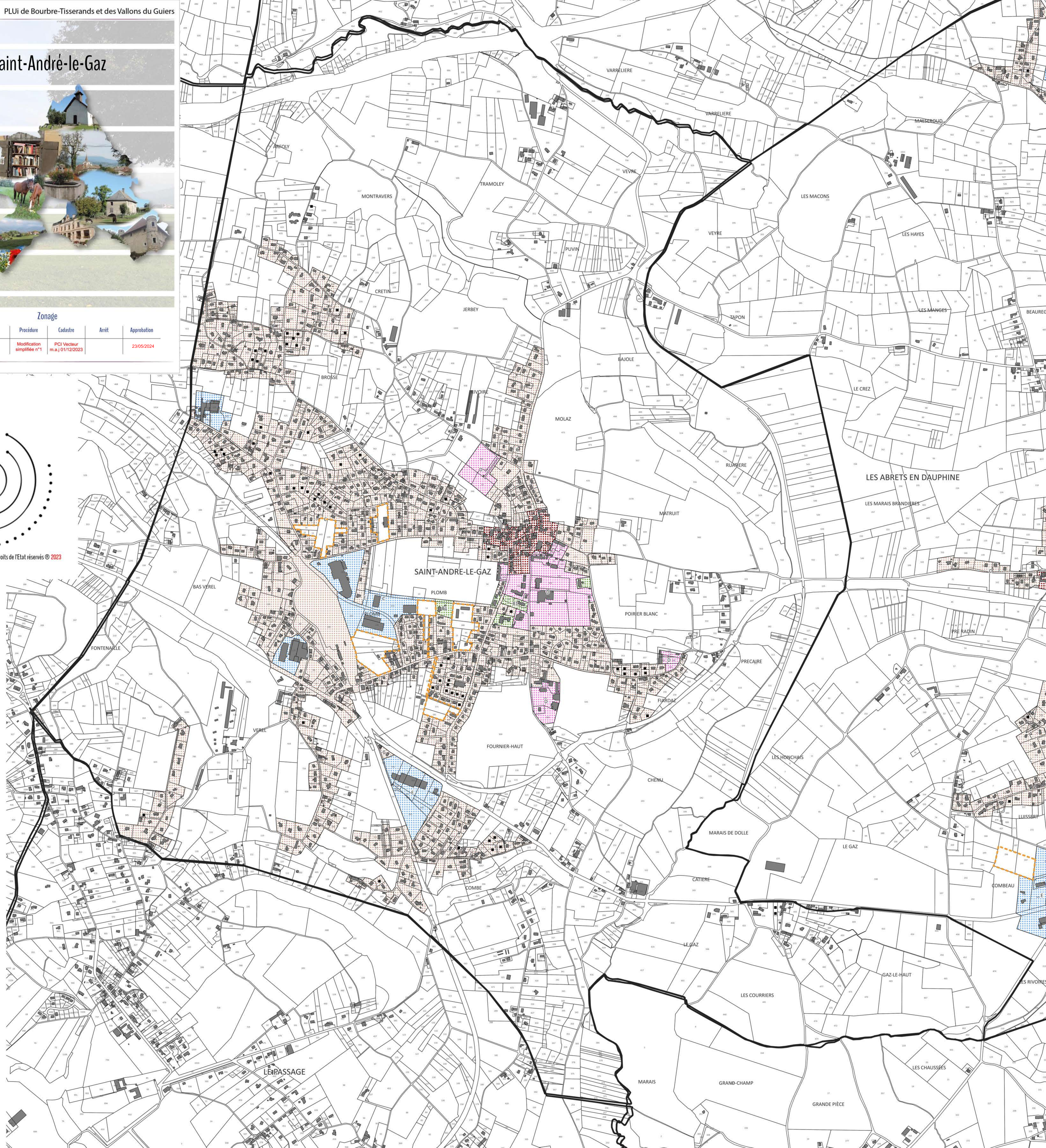


Zonage

Pièce n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
3/4	1:5000	Modification simplifiée n°1	PCI Vecteur m.a.j 01/12/2023		23/05/2024



Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2023

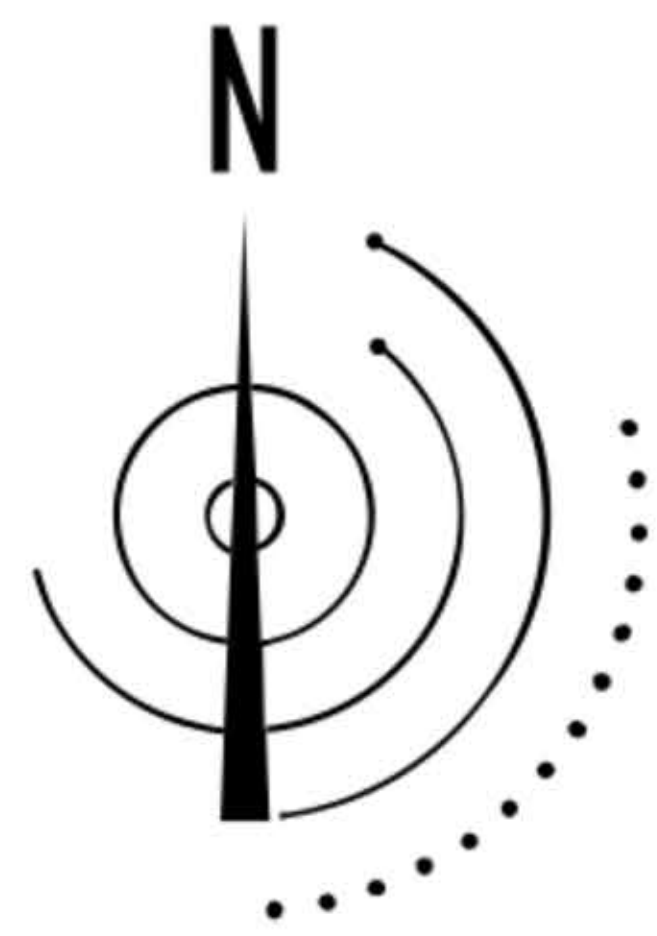
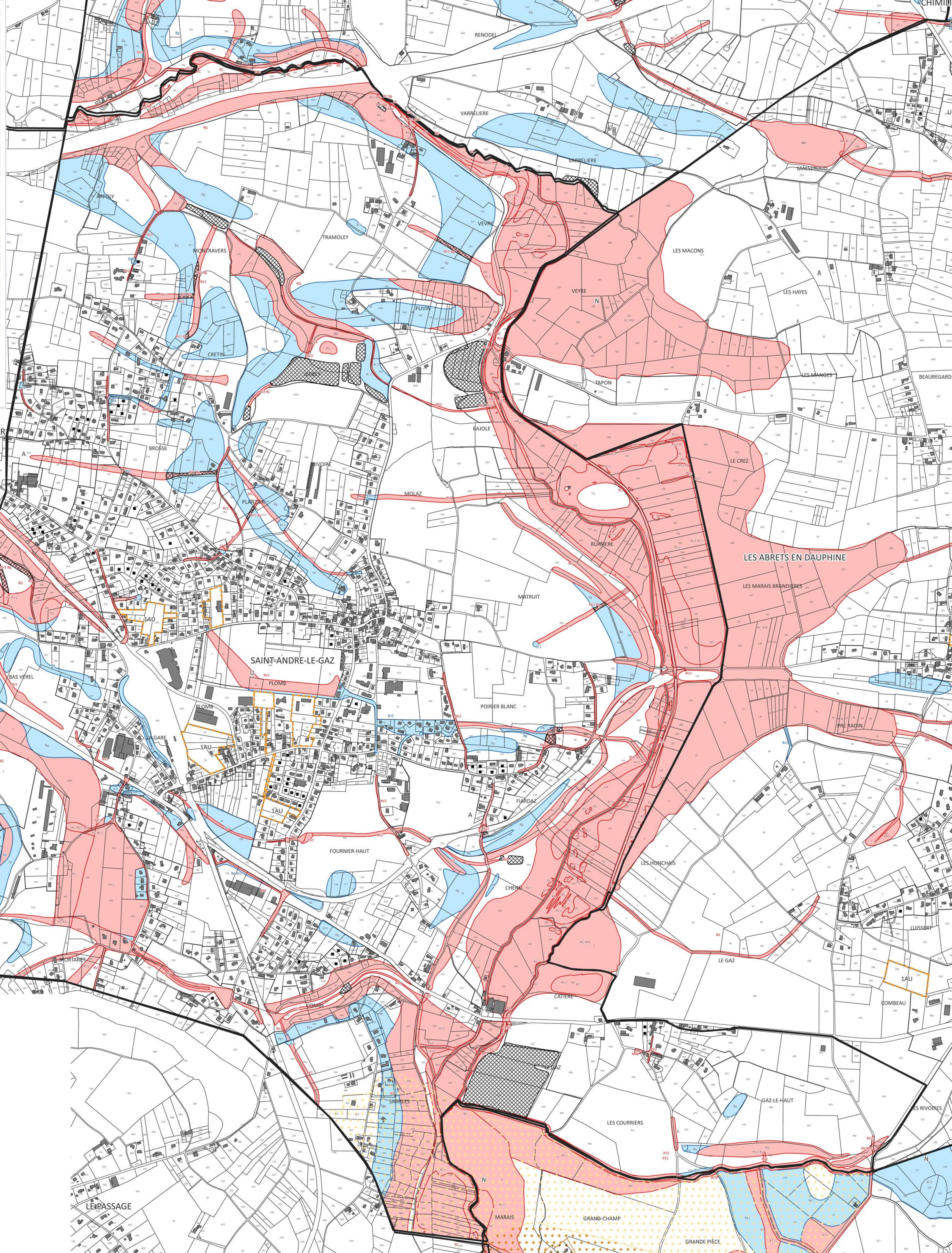


Saint-André-le-Gaz



Zonage

Pièce n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
4/4	1:5000	Modification simplifiée n°1	PCI Vecteur m.a.j 01/12/2023		23/05/2024



Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023

Les protections des captages des eaux potables et minérales

Périmètres de protection des captages des eaux potables et minérales faisant l'objet d'une DUP

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Périmètres de protection des captages des eaux potables et minérales

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Autres éléments

- Zonage du PLUi de Bourbre-Tisserands et des Vallons du Guiers
- Repérage des Orientations d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
- Nouvelles constructions non portées au cadastre
- Etang, bassin ou carrière repéré dans l'étude d'aleas de la commune